

Modalités de validation

Chaque module fera l'objet d'une validation orale ou écrite.

Procédure d'admission et calendrier

Chaque candidat fera l'objet d'une étude individualisée sur présentation d'un dossier d'inscription.

Coût de la formation

2 160,00 € pour la totalité de la formation, soit 12,00 € de l'heure.

Responsable de la formation

Jeanne POUGE
03 26 06 93 05 – jpouge@irts-ca.fr

Assistante

03 26 06 93 07 – apinto@irts-ca.fr
Alice PINTO MARQUES

C.N.C. M.A.J.

Formation dispensée par l'IRTS Champagne-Ardenne sous réserve de l'agrément des services de la DRJSCS Champagne-Ardenne

Finalité

La fonction de mandataire judiciaire est un métier à part entière, dont l'exercice impose la réussite d'une formation complémentaire attestant d'un ensemble de compétences.

Public

Cette formation s'adresse :

- Aux professionnels en poste, qu'ils soient gérants de tutelle exerçant à titre individuel, délégués à la tutelle d'associations tutélaires, préposés d'établissements hospitaliers ou médicaux sociaux.
- A toute personne titulaire d'un diplôme de niveau III inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (Bac +2).
- A toute personne justifiant d'une expérience d'au moins trois années dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau (Bac +2).

Objectifs

- Comprendre et maîtriser la réforme de la protection juridique des majeurs instaurée par la loi du 5 mars 2007 et plus particulièrement la MAJ.
- Construire sa posture professionnelle et son positionnement éthique et déontologique autour de la MAJ.
- Connaître les différents niveaux et domaines de responsabilités du mandataire.
- Situer les différentes mesures de protection juridique dans le champ de l'accompagnement social des personnes.
- Travailler les relations avec les autorités judiciaires et le conseil général.
- S'approprier des méthodologies de travail et maîtriser les outils de communication.

IRTS

Champagne-Ardenne



RÉGION
CHAMPAGNE ARDENNE

« Acteur de la solidarité
et de la citoyenneté »



C.N.C. M.A.J.

Certificat National de Compétence de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

Mention

« Mesure d'Accompagnement Judiciaire »

Formation dispensée par l'IRTS Champagne-Ardenne
sous réserve de l'agrément
des services de la DRJSCS Champagne-Ardenne

**Institut Régional
du Travail Social**
Champagne-Ardenne

8 rue Joliot-Curie — 51100 Reims
tél. : 03 26 06 22 88
fax : 03 26 06 82 56
email : irts@irts-ca.fr
web : www.irts-ca.fr

Programme de formation

La durée de la formation est de :

- 180 heures de formation théorique
- 350 heures de formation pratique, soit 10 semaines consécutives (stage)

(Des allègements et des dispenses sont consentis au regard des textes réglementaires en fonction des diplômes et de l'expérience professionnelle du candidat)

Intervenants

Équipe pluridisciplinaire et pluri-référentielle :

- formateurs IRTS, formateurs universitaires et professionnels du secteur social et médico-social
- professionnels exerçant une activité tutélaire et professionnels du monde juridique et judiciaire



Inscriptions

Renseignements au secrétariat du Pôle développement et recherche de l'IRTS Champagne-Ardenne :

Alice PINTO MARQUES

03 26 06 93 07 ou apinto@irts-ca.fr

Contenu de la formation

■ Deux domaines de formation théorique

DF 1 : La mesure d'accompagnement juridique (102 heures)

- Module 1.1 : le cadre juridique (24 heures)
- Module 1.2 : la connaissance du public (36 heures)
- Module 1.3 : l'action éducative et budgétaire (42 heures)

■ Stage de dix semaines

Un stage de dix semaines consécutives auprès d'un service inscrit sur les listes départementales pour l'exercice des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) ou d'un mandataire titulaire du CNC MJPM. Les personnels ayant une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le cadre d'une activités tutélaire en sont dispensés.

DF 2 : Le mandataire en charge de la mesure d'accompagnement judiciaire (78 heures)

- Module 2.1 : Les contours de l'intervention et ses limites (18 heures)
- Module 2.2 : Les relations avec le juge et avec le conseil général (12 heures)
- Module 2.3 : Action éducative et accompagnement vers l'autonomie de gestion budgétaire (30 heures)
- Module 2.4 : Déontologie et analyse des pratiques (18 heures)

Lieu de formation

IRTS Champagne-Ardenne
8 rue Joliot-Curie – 51100 REIMS

